

ASSEMBLEE GENERALE 2012 DE L'ASSOCIATION MONTAGNE & PARTAGE

Compte rendu :

Bourg-en-Bresse, le Samedi 9 mars 2013 (Salle du restaurant *Le Français*)

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS :

Ouverture ce jour de la 3^{ème} Assemblée Générale de l'Association *Montagne & Partage* par le président Gérard CLERMIDY. Nous attaquons la quatrième année d'exercice. Un peu plus d'une trentaine de personnes sont présentes.

Mot de bienvenue à tous les participants. Je salue ici la présence de tous nos amis bressans, mais aussi de tous ceux qui sont venus d'un peu plus loin, témoignant ainsi de tout l'intérêt qu'ils portent à notre Association.

Avant d'enter dans le vif du sujet, je vous invite à marquer un instant solennel de recueillement à la mémoire de nos deux vice présidents victimes de l'avalanche soursnoise du Manaslu le 23 septembre dernier, Philippe BOS, mon ami avec qui nous avons encore tant de projets à mettre en œuvre pour notre association, et Ludo CHALLEAT, notre guide de toujours dans nos belles aventures himalayennes. Je souhaiterais aussi associer à cet hommage sincère nos autres amis partageant la même passion pour les hautes montagnes de l'Himalaya, Fabrice PRIEZ, Catherine RICARD, et Dominique OUIMET. Je voudrais saluer aussi la présence particulière aujourd'hui avec nous de Nelly BOS, et Bruno DEBOVE et Marie Odile, sœur de Catherine RICARD. Votre présence ici revêt pour nous une symbolique bien particulière. Je suis heureux que vous puissiez à travers *Montagne & Partage* perpétuer le souvenir d'êtres si chers.

Ainsi que je l'ai exprimé dans la lettre de convocation adressée à l'ensemble des membres le 25 janvier 2013, il apparaissait légitime que beaucoup de nos membres ne pourraient se déplacer ce jour à Bourg compte tenu de leur éloignement, aussi ai-je demandé à ceux qui ne pourraient être présents d'envoyer leur pouvoir. Ce qui a été massivement fait. Cette Assemblée Générale peut donc juridiquement délibérer.

Remerciements également à Pierre RAMBOZ, maître des lieux et membre de notre association, qui met gracieusement à notre disposition cette salle pour nos travaux.

2. MODIFICATION DES STATUTS :

Il s'agit d'un simple ajustement statutaire de certains articles de nos statuts, afin d'être en conformité avec nos pratiques.

Article 2 : Objet

Rajouter : L'association pourra occasionnellement intervenir en dehors des zones de montagne, et sur des sujets spécifiques, après accord du Conseil d'administration.

Article 6 : Composition

Modifier l'article : Les membres de l'association relèvent de plusieurs catégories de personnes physiques et morales.

.les membres adhérents, fondateurs qui ont présidés à la création de l'association, redevables d'une cotisation annuelle.

.les membres adhérents simples, redevables d'une cotisation annuelle.

.les membres bienfaiteurs ou donateurs ponctuels, qui ont rendus, sous une forme ou une autre, des services éminents à l'association. Ils sont dispensés de cotisation annuelle.

Le montant des cotisations minimum est fixé tous les ans par le bureau de l'association.

Article 9 : Conseil d'administration

Modifier : Plusieurs vice présidents (au lieu de deux).

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

3. OFFICIALISATION DE LA RELATION AVEC MOUNTAIN & SHARE NEPAL :

A l'expérience de nos premières années de fonctionnement, force est de constater le rôle éminent joué sur place par notre correspondant local Pemba Sherpa. Son rôle dans le suivi, le contrôle et le règlement des factures de nos projets est prépondérant. Pour faciliter cette relation empreinte de pragmatisme, dont l'objectif majeur vise à échapper à toute forme de corruption, le mal endémique des pays pauvres, Pemba Sherpa a créé au Népal une association relai de la notre qui s'appelle *Mountain & Share Nepal*. Cette structure nous aide à affirmer notre représentativité officielle népalaise et facilite le contrôle et le règlement de nos factures de travaux conformément aux devis estimatifs établis préalablement. Il est admis que l'association pourra rembourser sur facture à Pemba Sherpa ses frais de déplacement et séjour sur place dans le cadre exclusif de la coordination de nos projets.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

4. APPEL DE CANDIDATURE A L'ELECTION DE VICE PRESIDENTS :

.Remplacement de Philippe BOS et Ludo CHALLEAT :

Je vous propose la candidature de Nelly BOS, vice présidente déléguée à la région parisienne et Thierry GARNIER, vice président délégué à la région alpine.

.Création d'une nouvelle vice présidence :

Dans le but de développer des délégations régionales, pour mieux asseoir notre présence sur le territoire, et ainsi activer de nouveaux réseaux, je vous propose la candidature de Frédéric DELLOYE, à un poste de vice président délégué pour la région nord.

Je vous demande également d'entériner la décision prise et visant à adosser le nom de Philippe BOS à l'école de BAHIRA BALAK à Rajbiraj dans le Térai, et celui de Ludovic CHALLEAT à l'école de JANTA MA VI à Katayia dans le Térai.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

5. NOMINATION DE CONSEILLERS TECHNIQUES :

.Jean-Philippe CAPELLI, responsable de la gestion de notre compte Facebook. Pour votre information, nous avons à ce jour, 132 fans de notre page Facebook, qui avec leurs propres amis, représentent une audience totale de 32 978 personnes. Nous avons en moyenne 300 et 400 personnes qui regardent notre page Facebook par semaine, en provenance du monde entier, avec une forte prééminence de la France et du Canada..

.Michel OFFNER, webmaster, responsable de la gestion de notre site Internet.

Nul ne peut nier l'importance de ce média dans nos sociétés modernes. Michel OFFNER a accepté gentiment de reprendre le flambeau de Ludo CHALLEAT. Nous sommes en pleine refondation du site, que l'on souhaite plus informatif, plus attractif, plus moderne.

Vote : Résolution adoptée à l'unanimité.

6. RAPPORT D'ACTIVITES 2012 :

Disons-le tout de suite, sans fausse modestie, l'année 2012 a été exceptionnelle pour notre association. Petits mais efficaces, nous sommes appréciés, reconnus et...attendus.

- Le point sur nos adhésions :

Comme je le dis à l'occasion de chaque assemblée générale, c'est sur le renouvellement des cotisations des membres existants et sur l'adhésion de nouveaux membres que repose principalement le développement de notre association. En la matière, l'année 2012 a été faste puisque nos contributeurs sont passés de 227 à 335, répartis en 220 membres actifs et 105 donateurs occasionnels. Ce chiffre mérite d'être relativisé, car une bonne part de ce différentiel est liée à l'émoi suscité par l'avalanche du Manaslu. Il faudra en tenir compte dans l'analyse de nos statistiques pour l'année prochaine.

Parmi nos nombreux donateurs nouveaux, je voudrai mettre l'accent, et les remercier chaleureusement, sur deux de nos donateurs majeurs en 2012, qui ont apporté une contribution importante à nos deux projets de construction d'école : La Fondation ANBER de Bernadette et André LECLERCQ à hauteur de 20 000 €, et l'Association TALENT & PARTAGE (Société Générale) à hauteur de 8000 €. Tout cela a été rendu possible grâce aux relations et à l'entremise d'Olivier NAZARETH, que je remercie aussi chaleureusement pour son implication si efficace.

Comme j'aime à le répéter, se sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, notre indépendance et notre capacité à intervenir financièrement dépendent de vous, et surtout de votre motivation à entraîner autour de vous de nouvelles personnes sensibles à la cause que nous défendons collectivement. Je compte encore sur vous pour développer ce concept cher du « One to One ».

- Le point sur nos réalisations :

2012 aura vu la réalisation de nos deux projets majeurs de construction d'école dans le Téraï népalais. A force d'abnégation, d'un peu de sueur, et souvent de difficultés à surmonter, notre rêve à tous est devenu une réalité bien vivante pour de nombreux enfants, parmi les plus déshérités du Téraï, une des régions parmi les plus pauvres du Népal. C'est ainsi que le 26 novembre dernier, j'ai pu inaugurer en votre nom, et en compagnie de Pemba Sherpa, la *Babira Balak Primary School* à Rajbiraj, dédié à des enfants sourds-muets, et la *Janta Ma Vi Secondary School* à Katayia près de la frontière indienne. Le moment fut d'une grande intensité émotionnelle lors que j'ai adossé le nom de nos deux vice présidents disparus à ces deux écoles, Philippe BOS et Ludovic CHALLEAT. Nous avons également dédié des salles de classes à nos autres amis disparus, Fabrice PRIEZ, Catherine RICARD et Dominique OUIMET, ainsi qu'à nos donateurs majeurs (Fondation ANBER, Association *Talent & Partage*, Mme Ginette MARTINET, Annie et Jean THOMAS). L'action n'exclut pas le souvenir d'êtres chers. Il est important de ne pas l'oublier.

Vous avez tous les détails sur ces deux projets dans les colonnes de notre dernier bulletin d'informations, que vous avez du recevoir fin janvier.

- Le point sur nos parrainages :

Grace à l'engagement personnel dans la durée de 23 donateurs individuels contribuant à hauteur de 500 € par an, 23 parrainages ont pu être mis en place, en direction de la communauté sherpa méritante, et d'enfants déshérités du Népal.

1. Dolma Sherpa parrainé par M. et Mme Ludo CHALLEAT.
2. Lhakpa Doma Sherpa parrainé par M. et Mme Gérard CLERMIDY.
3. Migma Sherpa parrainé par M. Pierre SCHWINTE.
4. Saaron Chapagain parrainé par M. et Mme Jean Philippe CAPELLI.
5. Sarbin Shersta parrainé par M. et Mme Serge GRANDCLEMENT.
6. Lhakpa Sonam Sherpa parrainé par Raymond DUBOURGET.
7. Meki Sherpa parrainé par Nicole SANCHERIS
8. Nima Sherpa parrainé par M. et Mme Norbert FLAUJAC.
9. Jangbu Sherpa parrainé par M. et Mme Claude COLETTA.
10. Pasang Nuru Sherpa parrainé par M. et Mme Jean Bernard PAULHAC.
11. Passang Diki Sherpa parrainée par M. et Mme Christian MAUREL.
12. Mingma Doma Sherpa parrainée par M. et Mme Marc BABIN.
13. Furba Phuti Sherpa parrainée par M. et Mme Bernard PERRIN.
14. Ang Doma Sherpa parrainée par Mme Nelly BOS.
15. Rohit Magar parrainé par M. Claude DESHAIS.
16. Jangmu Sherpa parrainé par M. et Mme Alain BOUVARD.
17. Sharansh Shrestla parrainé par M. et Mme Patrick NAZARETH.
18. Lhakpa Khatri parrainé par M. et Mme Pierre POCHON.
19. Sudip Bothya parrainé par Mme Cécile CHALLEAT.
20. Lhakpa Sonam Sherpa parrainé par M. et Mme Gérard BRAUD.
21. Nima Yanji Sherpa parrainée par M. et Mme Daniel MOUILLEAU.
22. Daki Sherpa parrainée par M. et Mme Franck GALLIA.
23. Ripesch Pradhan parrainé par M. Christian BORGAGE.

L'ensemble des enfants et leurs parents ont été reçus le 28 novembre dernier à l'hôtel Gangyong à Katmandu par le Président Gérard CLERMIDY au cours d'une réunion formelle organisée par Pemba Sherpa. A cette occasion, il leur a été remis la contribution financière annuelle de leur parrain respectif à hauteur de 500 €. Les familles, mises en face de leurs obligations morales vis-à-vis des donateurs se sont montrées particulièrement émues et reconnaissantes. Les enfants ont été invités à envoyer des nouvelles à leurs parrain respectif en France, et je sais que la majorité l'ont fait. PEMBA SHERPA est chargé du contrôle de la bonne utilisation des fonds versés pour aider à l'éducation scolaire des enfants parrainés.

Cette action de parrainage fonctionne bien, les fonds versés sont vérifiés quant à leur utilisation, et mérite d'être pérennisée dans sa forme actuelle.

Nous avons la demande pour 1 ou 2 parrainages supplémentaires. Faites passer l'information autour de vous.

- Le point sur la mission du Président Gérard CLERMIDY au Népal en novembre-décembre 2011 :

Ce voyage a été organisé à l'initiative et aux frais exclusifs de l'intéressé (Renoncement au remboursement des frais engagés, soit 2371,00 €) conformément à la possibilité offerte par le règlement intérieur de *Montagne & Partage*). Il aura permis l'inauguration des deux projets d'école déjà évoqués, la remise des 23 bourses de parrainage, la remise des deux bourses d'étude du Français, le financement de notre participation dans le programme

d'informatisation de l'école primaire de Hewa et dans la formation aux techniques alpines et à la sécurité de Gielze Sherpa, et enfin l'étude sur place d'un éventuel projet de construction d'un orphelinat à Sauhira dans le Téraï népalais.

7. COMPTE RENDU FINANCIER :

Ce compte rendu vous est présenté par notre trésorier Yves RISPOLI, sur la base d'une mission de présentation des comptes annuels de l'Association *Montagne & Partage*, établie par la Société COFIGEC Rhône Alpes de Bourg en Bresse, conformément aux dispositions du plan comptable général contenues dans le règlement n° 99-01.

Le total du bilan s'établit à **62 210 €**, à partir de ressources propres d'un montant de **77 999 €**.

L'excédent net annuel s'établit à **60 647 €**, constitués en fonds de réserve pour le financement de nos projets futurs.

En termes de compte d'exploitation à fin décembre 2012 :

Nos ressources à hauteur de **79 471,15 €** (en hausse de 45,51% par rapport à 2011) sont constituées de cotisations des membres pour 23 955,00 €, de dons et collectes pour 43 044,00 €, de contributions de parrainages pour 11 500 €, et de produits financiers pour 1472,15 €. Il est à noter que certaines recettes revêtent un caractère ponctuel lié aux événements du Manaslu (Collecte décès).

Nos dépenses à hauteur de **77 814,12 €** sont constituées d'actions (97,78%) et de fonctionnement (2,22%) :

1. Formation sherpas : 1200,00 €.
2. Informatisation de l'école de Hewa : 1200,00 €.
3. Allocation de 2 bourses d'étude du Français : 1000 €.
4. Financement de 23 parrainages d'enfants : 11 500 €.
5. Financement de la construction de nos deux écoles : 60 161,88 €.
6. et de fonctionnement pour un total de 1762,24 €, soit 2,22 % de nos recettes. La faiblesse de nos frais de fonctionnement, ce qui est une bonne chose, est rendue possible par la prise en charge personnelle de certains frais. A cet égard, l'association a reçu des contributions volontaires principalement de son Président Gérard CLERMIDY (Mise à disposition de locaux, plateforme informatique, temps passé en gestion, missions et conférences : environ 1200 heures, frais de voyage et séjour : 2371,00 €,) et de son secrétaire Bernard DESHAIS (Supports d'imprimerie offerts : estimation 2500,00 €).

Gérard CLERMIDY se félicite des bons résultats financiers obtenus, et précise que l'ensemble des comptes sont à disposition de l'ensemble des adhérents, selon un principe qui lui est cher, de totale transparence. Il est également prévu d'annexer au présent compte rendu de compte de résultats de l'année écoulée.

8. APPROBATION DES COMPTES :

Demande de quitus. La gestion et les comptes 2012 de *Montagne & Partage* sont approuvés à l'unanimité.

9. RAPPORT MORAL ET PROJETS POUR 2013 :

Même si les chemins de l'aide humanitaire au Népal sont souvent tortueux et difficiles, ses habitants n'en sont pas moins attachants, et les plus déshérités d'entre eux, surtout les enfants méritent bien notre aide amicale. Je vous propose de continuer avec le plus grand discernement l'œuvre entreprise, sur la base de quelques conditions qui m'apparaissent essentielles: faire en sorte que chaque centime que vous versez à Montagne & Partage aille en totalité à la réalisation de nos projets, que nos frais de fonctionnement soient réduits à leur plus simple expression sur la base d'un bénévolat totalement désintéressé, et que nos projets puissent être menés dans la plus totale transparence, avec maîtrise des coûts, respect des populations concernées, et contrôle des filières de financement. En substance, rester petits, et efficaces.

Voici nos principaux axes de travail pour 2013, que je qualifierai d'année de transition.

- Continuation de la campagne d'adhésions. Stratégie du « One to one ». Et de la recherche de donateurs particuliers ou entreprises, et fondations caritatives.
- Maintien et optimisation des parrainages :
Notre but réaffirmé n'est pas la quantité, mais des dossiers bien ficelés et contrôlés, avec l'aide affectée à des situations bien étudiées et établies par notre correspondant Pemba Sherpa. Je vais veiller avec Pemba à ce que les enfants donnent bien de leurs nouvelles au moins une fois par an.
- Capitalisation financière de notre excédent de trésorerie sous forme de fonds de réserve en prévision du projet associatif majeur de construction d'un orphelinat.
- Ouverture d'un compte bancaire à la Société Générale de BOURG-EN-BRESSE.
- Reconduction du financement d'un poste annuel de professeur d'informatique dans l'école publique de Hewa dans le Solu Khumbu. Coût prévisionnel : 130 000 RS. (1200 €).
- Reconduction de deux bourses d'étude du Français auprès de l'Alliance Française de Katmandu, destinée à une jeune fille méritante Sabnam SHERPA. (500 €), et à Pralhad CHAPAGAIN (500 €), Assistant de Pemba Sherpa, qui nous est d'une aide efficace dans nos projets.
- Projet de réalisation d'une exposition de photos de montagnes himalayennes et d'habitants du Népal, destinée à devenir un support de communication pour accroître la notoriété de notre Association dans le cadre de prêts ciblés. Frais de tirage et d'encadrement, les photos étant fournies, libres de droit, par Gérard CLERMIDY ou d'autres membres de Montagne & Partage.
- Inauguration d'un mémorial érigé à Samagaon, village situé au pied du Manaslu, en hommage à nos amis, victimes de l'avalanche du 23 septembre 2012. L'association a alloué un budget de 1000,00 € à la construction de ce monument par les villageois de Samagaon. Un voyage inaugural, à la charge des participants, est programmé au Népal du 14 au 28 septembre 2013, servant de support à l'inauguration de ce mémorial. (Une douzaine de participants sont pressentis).
- Etude de faisabilité d'un projet de construction d'un orphelinat destiné à accueillir 32 enfants à Sauhira dans la Province de Chitwan près de la frontière Indienne. Le projet n'est pas chiffré à ce jour, seul les plans établis gracieusement par le cabinet d'architectes DOSSE & Associés de Bourg-en-Bresse ont été réalisés pour servir précisément de support aux demandes de devis. En la matière, une convention tripartite devra être signée entre *Montagne & Partage* (financier du projet), l'Association locale *Children and Promotion Center* (bénéficiaire du projet et

gestionnaire de la structure) et *Mountain & Share Népal* (coordinateur sur place et contrôleur du projet).

[PROJET ORPHELINAT SAURAHA NEPAL](#) (Ctrl+clic pour suivre ce lien)

Une discussion est engagée sur l'opportunité ou pas de s'engager dans la construction de cet orphelinat ou plutôt de se consacrer exclusivement à des projets d'éducation. Il est finalement admis que les deux secteurs d'intervention sont interdépendants dès lors qu'un enfant s'il se trouve dans la rue, n'a aucune chance d'aller à l'école.

Demande d'approbation de ces projets pour 2013.

Ces projets sont acceptés à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES ET PROPOSITIONS DES MEMBRES :

Le Président donne la parole à tous ceux qui le souhaitent, en particulier pour aborder des sujets non prévus à l'ordre du jour, ou pour faire des suggestions. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h, rendez-vous étant d'ores et déjà pris pour l'année prochaine.

Juste avant de passer à table, le Président Gérard CLERMIDY invite tous les participants à regarder un Powerpoint sur le thème de la haute montagne à l'humanitaire, qui décrit bien la genèse et le sens de notre engagement, né d'une passion pour la montagne..

[DIAPORAMA La haute montagne et l'humanitaire.pptx](#) (Ctrl+click pour suivre ce lien)

Une trentaine de personnes se sont retrouvées ensuite pour un excellent déjeuner pris au Restaurant le Français, chacun payant son propre repas.
Fait à Bourg-en-Bresse le 10 mars 2013.

Annexes : Comptes de résultats 2012

COMPTE DE RESULTAT

Exercice N-1	Exercice N-1	Exercice N-1	Exercice N-1
31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
€	€	€	€
Exercice N-1	Exercice N-1	Exercice N-1	Exercice N-1
%	%	%	%
Produits financiers et participations (1)	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'exercice (1)	Produits financiers et participations (1)	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'exercice (1)
Autres produits et produits assimilés (2)	Rapports sur dépôts et prêts sur valeurs transmissibles de charges	Autres produits et produits assimilés (2)	Rapports sur dépôts et prêts sur valeurs transmissibles de charges
Différences positives de change	Différences positives de change	Différences positives de change	Différences positives de change
Produits nets sur ventes de valeurs mobilières de placement	Produits nets sur ventes de valeurs mobilières de placement	Produits nets sur ventes de valeurs mobilières de placement	Produits nets sur ventes de valeurs mobilières de placement
TOTAL V	TOTAL V	TOTAL V	TOTAL V
1 455	1 455	1 455	1 455
666	666	666	666
787	787	787	787
123,25	123,25	123,25	123,25
Charges financières	Charges financières	Charges financières	Charges financières
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
Intérêts et charges assimilés (3)	Intérêts et charges assimilés (3)	Intérêts et charges assimilés (3)	Intérêts et charges assimilés (3)
Différences négatives de change	Différences négatives de change	Différences négatives de change	Différences négatives de change
Charges nettes sur ventes de valeurs mobilières de placement	Charges nettes sur ventes de valeurs mobilières de placement	Charges nettes sur ventes de valeurs mobilières de placement	Charges nettes sur ventes de valeurs mobilières de placement
TOTAL VI	TOTAL VI	TOTAL VI	TOTAL VI
1 455	1 455	1 455	1 455
666	666	666	666
787	787	787	787
123,25	123,25	123,25	123,25
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	Produits exceptionnels sur opérations de gestion
Produits exceptionnels sur opérations en capital	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Produits exceptionnels sur opérations en capital	Produits exceptionnels sur opérations en capital
Reprises sur capital et autres (positions), rattachés et charges	Reprises sur capital et autres (positions), rattachés et charges	Reprises sur capital et autres (positions), rattachés et charges	Reprises sur capital et autres (positions), rattachés et charges
TOTAL VII	TOTAL VII	TOTAL VII	TOTAL VII
59 020	59 020	59 020	59 020
59 020	59 020	59 020	59 020
CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	Charges exceptionnelles sur opérations en capital
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions
TOTAL VIII	TOTAL VIII	TOTAL VIII	TOTAL VIII
60 162	60 162	60 162	60 162
60 162	60 162	60 162	60 162
CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES	CHARGES EXCEPTIONNELLES
Participations des adhérents aux réserves de l'entreprise (IX)	Participations des adhérents aux réserves de l'entreprise (IX)	Participations des adhérents aux réserves de l'entreprise (IX)	Participations des adhérents aux réserves de l'entreprise (IX)
Impôts sur les bénéfices (X)	Impôts sur les bénéfices (X)	Impôts sur les bénéfices (X)	Impôts sur les bénéfices (X)
TOTAL DES CHARGES (II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	TOTAL DES CHARGES (II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	TOTAL DES CHARGES (II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)	TOTAL DES CHARGES (II+III+IV+V+VI+VII+VIII+IX+X)
138 497	138 497	138 497	138 497
138 497	138 497	138 497	138 497
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV+V+VI)	TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV+V+VI)	TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV+V+VI)	TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV+V+VI)
29 138	29 138	29 138	29 138
29 138	29 138	29 138	29 138
5. RESULTAT OU PERTE (total des produits - total des charges)	5. RESULTAT OU PERTE (total des produits - total des charges)	5. RESULTAT OU PERTE (total des produits - total des charges)	5. RESULTAT OU PERTE (total des produits - total des charges)
21 459	21 459	21 459	21 459
54,90	54,90	54,90	54,90

1. Exercice - Base comptable et régime fiscal
2. Exercice - Base comptable et régime fiscal
3. Exercice - Base comptable et régime fiscal
4. Exercice - Base comptable et régime fiscal

Exercice N-1

Exercice N-1